

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 25 janvier 2021

L'an deux mil vingt, le 25 janvier 2021 à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : M. Béguin Henri – Mme Béтин Madeleine – Mme Brielle Hélène — Mme Coudé-Belloir Anne-Marie - M. Cornée Lionel – Mme Jéby Myriam – M. Lamy Patrice - M. Lamy Vincent – M. Le Droff Roland — M. Raison Eric - M. Rossignol Denis - Mme Tiriau Valérie – Tual Maxime

Absent : M. Bondoux Pierre

Absent excusé : --

Procuration : --

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Droff Roland a été nommé comme secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

D2021-001	Marchés Publics : Avenants Ty Mad – 28 rue J.Gennes	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --																														
<p>Vu la délibération D2019-85 du 7-10-2019 relative à l'attribution des lots pour les travaux 28 rue Jean de Gennes,</p> <p>Vu l'exposé de M. Cornée, 1^{er} Adjoint au Maire sur l'évolution du chantier et des devis complémentaires,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ Valide les devis suivants</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Marché</th> <th>Ese</th> <th>Lots</th> <th>Avenants</th> <th>Montant avenant HT</th> <th>Nouveau Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ty Mad</td> <td>Théhard</td> <td>12</td> <td>N° 1</td> <td>1 655.89 €</td> <td>31 243.07 €</td> </tr> <tr> <td>Ty Mad</td> <td>Théhard</td> <td>12</td> <td>N° 2</td> <td>659.36 €</td> <td>32 034.30 €</td> </tr> <tr> <td>28 rue JGennes</td> <td>Gaulay</td> <td>01</td> <td>N° 1</td> <td>4 600.00 €</td> <td>57 600.00 €</td> </tr> <tr> <td>Ty Mad</td> <td>Janvier</td> <td>11</td> <td>N° 1</td> <td>-70.00 €</td> <td>10 613.00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>➤ Autorise M. le Maire à signer les devis, avenants et tout document se rapportant à cette décision.</p>			Marché	Ese	Lots	Avenants	Montant avenant HT	Nouveau Montant HT	Ty Mad	Théhard	12	N° 1	1 655.89 €	31 243.07 €	Ty Mad	Théhard	12	N° 2	659.36 €	32 034.30 €	28 rue JGennes	Gaulay	01	N° 1	4 600.00 €	57 600.00 €	Ty Mad	Janvier	11	N° 1	-70.00 €	10 613.00 €
Marché	Ese	Lots	Avenants	Montant avenant HT	Nouveau Montant HT																											
Ty Mad	Théhard	12	N° 1	1 655.89 €	31 243.07 €																											
Ty Mad	Théhard	12	N° 2	659.36 €	32 034.30 €																											
28 rue JGennes	Gaulay	01	N° 1	4 600.00 €	57 600.00 €																											
Ty Mad	Janvier	11	N° 1	-70.00 €	10 613.00 €																											

D2021-002	<u>Demande de subvention au titre des amendes de police 2021 / programme 2020</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
<p>Vu le courrier du Conseil Départemental 2020 relatif à la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2020 sur le programme 2021),</p> <p>M. le Maire présente au Conseil Municipal les travaux suivants susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police :</p>		

Rue des linières	
Restructuration de la placette et aménagement du carrefour entre la rue des Linières et la rue du Vallon. Objectif d'amélioration de la sécurité routière attendu : ralentissement de la circulation des véhicules autorisées et création de places de parking.	18 685.00 € HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police – programme 2021. ➤ Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision. 	

D2021-003	<u>Tarifs de location des salles 2021-2022</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
Vu l'avis de la Commission chargée de ce dossier, M. le Maire propose de revaloriser certains tarifs pour 2021 et 2022		
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décide de modifier les tarifs de locations de salles pour 2021 et 2022 suivant le document annexé. ➤ Autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision. 		

Annexe n° 1 à la délibération 2021-003

Séance ordinaire du 25-01-2021

TARIFS LOCATIONS SALLES 2021 ET 2022

Salle Ty Mad	Habitants	Lendemain	Personnes et associations extérieures	Lendemain
½ journée (1 repas)	210 €	90 €	260 €	100 €
Journée (2 repas)	250 €	90 €	300 €	100 €
Soupe à l'oignon – Vin d'honneur	110 €		160 €	
Manifestations ouvertes au public organisées par personnes privées ou associations extérieures	140 € pour 1 jour 210 € pour 2 jours		210 € pour 1 jour 320 € pour 2 jours	
Pour les associations communales	GRATUIT (chauffage compris)			
Après sépulture	GRATUIT (chauffage compris)			
Soirée réveillon (sans but lucratif)	400 € (chauffage compris)			
Réunion d'information sans but commercial	GRATUIT			
Réunion avec but commercial	10 € / heure			
Utilisation par le restaurateur local	140 € / jour			
Location de tables	2 € /table			
Location de chaises	0.35 €/chaise			
Fête des classes	GRATUIT (chauffage compris)			
Chauffage à ajouter pour locations du 01-11 au 01-04 (sauf mention contraire)	35 € 50 € pour les 2 jours en cas de location le lendemain			

Salle des Lavandières	Habitants de la Commune	Associations / entreprises (réunions)
Vin d'honneur – Fête de quartiers	55 €	
1 journée	105 €	
2 journées	155 €	
Après sépulture	GRATUIT	
Utilisation sans but commercial		GRATUIT
Utilisation avec but commercial		10 € / heure

Salle des Sports	½ journée	Journée
Associations extérieures (entraînements / matchs)	25 €	50 €

CONDITIONS DE LOCATION POUR LES DEUX SALLES

- ❖ Clés disponibles le vendredi soir si la salle n'est pas louée le vendredi soir (à vérifier auprès du secrétariat de mairie). Clés à remettre le dimanche à 9 h si la salle est louée le dimanche par d'autres locataires, sinon le dimanche en cours de journée. Pour la salle Ty Mad, les clés pourront être remises le lundi qui suit.
- ❖ Vaisselle cassée : Assiette = 2 € / Verre = 2 € / Tasse = 1 € / Verseuse = 12 €.
- ❖ Les habitants sont ceux domiciliés à Gennes, leurs ascendants ou descendants directs.
- ❖ Attestation d'assurance à fournir pour tous les types de location. La caution est de 300 € + 50 € d'arrhes.
- ❖ Forfait ménage : 100 € pour la salle Ty Mad / 50 € pour la salle des Lavandières. Dans ce cas, un coup de balai sera toutefois exigé. Option à signaler impérativement à la signature du contrat de location.

D2021-004	<u>Revision des tarifs communaux : concessions au cimetière, photocopies</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --																																							
M. le Maire propose de revaloriser les tarifs communaux suivants :																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>TARIFS CONCESSIONS TTC (€)</th> <th>15 ANS</th> <th>30 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAVE-URNE</td> <td>70.00</td> <td>135.00</td> </tr> <tr> <td>TOMBEAU 1 m2</td> <td>35.00</td> <td>65.00</td> </tr> <tr> <td>TOMBEAU 3 m2</td> <td>95.00</td> <td>190.00</td> </tr> <tr> <td>TOMBEAU 6 m2</td> <td>190.00</td> <td>375.00</td> </tr> <tr> <th colspan="3">TARIFS PHOTOCOPIES (€)</th> </tr> <tr> <td>A4</td> <td colspan="2">0.15 € Recto 0.25 € Recto/Verso</td> </tr> <tr> <td>A3</td> <td colspan="2">0.30 € Recto 0.40 € Recto/Verso</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><u>Livret obsèques</u> (personnes domiciliées à Gennes)</td> </tr> <tr> <td>100 Recto/Verso (Noir & Blanc)</td> <td colspan="2">5 €</td> </tr> <tr> <td>100 Recto/verso (Couleur)</td> <td colspan="2">15 €</td> </tr> <tr> <td><u>Pour associations</u> :</td> <td colspan="2">Gratuit (noir et blanc)</td> </tr> <tr> <td>A4+A3 Recto ou Recto/Verso</td> <td colspan="2">0.15 cts (couleur)</td> </tr> </tbody> </table>			TARIFS CONCESSIONS TTC (€)	15 ANS	30 ANS	CAVE-URNE	70.00	135.00	TOMBEAU 1 m2	35.00	65.00	TOMBEAU 3 m2	95.00	190.00	TOMBEAU 6 m2	190.00	375.00	TARIFS PHOTOCOPIES (€)			A4	0.15 € Recto 0.25 € Recto/Verso		A3	0.30 € Recto 0.40 € Recto/Verso		<u>Livret obsèques</u> (personnes domiciliées à Gennes)			100 Recto/Verso (Noir & Blanc)	5 €		100 Recto/verso (Couleur)	15 €		<u>Pour associations</u> :	Gratuit (noir et blanc)		A4+A3 Recto ou Recto/Verso	0.15 cts (couleur)	
TARIFS CONCESSIONS TTC (€)	15 ANS	30 ANS																																							
CAVE-URNE	70.00	135.00																																							
TOMBEAU 1 m2	35.00	65.00																																							
TOMBEAU 3 m2	95.00	190.00																																							
TOMBEAU 6 m2	190.00	375.00																																							
TARIFS PHOTOCOPIES (€)																																									
A4	0.15 € Recto 0.25 € Recto/Verso																																								
A3	0.30 € Recto 0.40 € Recto/Verso																																								
<u>Livret obsèques</u> (personnes domiciliées à Gennes)																																									
100 Recto/Verso (Noir & Blanc)	5 €																																								
100 Recto/verso (Couleur)	15 €																																								
<u>Pour associations</u> :	Gratuit (noir et blanc)																																								
A4+A3 Recto ou Recto/Verso	0.15 cts (couleur)																																								
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :																																									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valide les tarifs ci-dessus ➤ Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision. 																																									

D2021-005	<u>Contrat de dératisation Farago</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
Vu la proposition de Farago – Ille-et-Vilaine – pour la dératisation de la Commune, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décide de retenir l'Entreprise Farago – Ille-et-Vilaine pour un contrat de dératisation annuel de 308.28 € HT, soit 369.94 € TTC. Le contrat est de 3 ans : 02-2020 à 02-2023. ➤ Autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'Entreprise Farago. 		

D2021-006	<u>Annulation de loyers commerciaux – Covid 19</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
Vu les délibérations D 2020-42 du 8-06-2020 / D2020-90 du 9-11-2020 / D2020-99 du 14-12-2020 portant sur l'annulation des loyers commerciaux en raison de la pandémie Covid-19 et de l'interdiction d'ouvrir les salles de restaurants pour la pause déjeuner,		

Vu la situation sanitaire actuelle,
M. le Maire propose d'annuler les loyers commerciaux comme suit :

- ↳ Pendant la période de FERMETURE des salles pour la pause déjeuner : Bistrot d'Eugène (à partir de janvier 2021 pour la totalité du loyer) et ce jusqu'à réouverture complète.
- ↳ En cas de re-confinement et de fermeture de tous commerces recevant du public : Bistrot d'Eugène et Salon de coiffure pour la totalité des loyers.

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de prendre les mesures suivantes :
 - ↳ Pendant la période de FERMETURE des salles pour la pause déjeuner : Bistrot d'Eugène (à partir de janvier 2021 pour la totalité du loyer) et ce jusqu'à réouverture. complète.
 - ↳ En cas de re-confinement et de fermeture de tous commerces recevant du public : Bistrot d'Eugène et Salon de coiffure pour la totalité des loyers.

L'annulation portera sur le mois entier, même en cas de reprise des activités dans le courant du mois.

D2021-007	<u>Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (étude programmation urbaine)</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
------------------	---	--

Vu le projet d'étude de programmation urbaine sur la Commune de Gennes-sur-Seiche,
Vu la proposition du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré d'accompagner la Commune dans sa réflexion sur les projets d'aménagements sur l'assistance administrative, juridique, qualitative et technique en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnel,

Il est proposé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de se faire accompagner par le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour le projet d'étude de programmation urbaine pour un montant de 350 € / demi-journée d'intervention (estimation de 8 demi-journées).
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette mission
- **Autorise** M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'étude de programmation urbaine.

D2021-008	<u>Validation facture ORHAND – Travaux 2020</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
------------------	---	--

Vu la facture établie par la Société Orhand – Le Pertre pour un montant de 3 538,15 € HT, soit 4 245,78 € TTC : travaux d'entretien de routes et chemins communaux en octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la facture de l'Entreprise Orhand pour ce montant.
- **Autorise** M. le Maire à procéder au règlement correspondant.

D2021-009	<u>Avenant aux conventions de gestion- compétence assainissement collectif et – compétence eaux pluviales urbaines entre Vitré Communauté et la Commune</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
------------------	---	--

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L. 5211-5 III, L. 5215-27, L. 5216-5 et L. 5216-7-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi

NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n°181 du 8 novembre 2019, de Vitré Communauté » approuvant, la prise des compétences assainissement et gestion des Eaux Pluviales Urbaines ;

Vu la délibération n°207 du 13 décembre 2019, de « Vitré communauté » approuvant, la conclusion et la signature des conventions de gestion à intervenir avec les communes membres ;

Vu la délibération n°224 du 5 novembre 2020, de la communauté d'Agglomération « Vitré Communauté » approuvant, la conclusion et la signature des avenants aux conventions de gestion à intervenir avec les communes membres ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie autonome d'assainissement collectif en date du 8 octobre 2020 ;

Vu la délibération D2019-108 du 16 décembre 2019 portant sur l'approbation des conventions,

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 n'a pas permis à la Communauté d'agglomération de mettre en place l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de la compétence assainissement collectif ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger par avenants les conventions de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles les Communes assureront, à titre transitoire, la gestion de la compétence assainissement ;

Considérant que, dans le cadre des conventions de gestion, Vitré Communauté autorise les communes à utiliser tous les moyens humains, techniques et matériels pour l'exercice des missions dévolues à chacun de leur service, le personnel dépendra des communes gestionnaires jusqu'au terme des mandats ;

Considérant que les avenants sont temporaires (6 mois), justifiés par la continuité du service public et ne relèvent donc pas des dispositions du Code des Marchés Publics ;

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

- **Approuver** les avenants :
 - à la convention de gestion – compétence assainissement collectif
 - à la convention de gestion – compétence eaux pluviales urbainespour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **Autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants et tous actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

D2021-010

[Berger Levrault : contrat de suivi des prologiciels e.magnus](#)

Pour : 13

Absentions : --

Contre : --

M. le Maire propose de reconduire le contrat de maintenance avec l'éditeur de logiciel Berger Levrault pour les logiciels e.magnus intégrant la gestion de la comptabilité, de la dette, de l'inventaire, des élections politiques et des formulaires électroniques.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de renouveler le contrat à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à décision contraire sur la base du tarif :
 - ✓ Originel en vigueur au moment de la livraison de chaque prologiciel (en novembre 2013)
 - ✓ Revu chaque année par application d'une formule de révision basée sur l'indice de la Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils. (Pour 2021 : 1 119.92 € HT).
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

D2021-011	<u>Location de l'appartement – Type 3 – 28 rue Jean de Genes</u>	Pour : 13 Absentions : -- Contre : --
<p>Vu la réhabilitation du logement situé au rez-de-chaussée – 28 rue Jean de Genes,</p> <p>M. le Maire propose de fixer le loyer de ce logement..</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décide de louer l'appartement du rez-de-chaussée - Type 3 pour une superficie de 97,37 m2 comprenant également un local annexe de rangement au prix de 480 € par mois. Ce loyer pourra faire l'objet d'une révision annuelle au 1^{er} juillet. ➤ Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision. 		

Questions diverses :

- Mission de diagnostic structure et étude de faisabilité en vue de l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle de sports : coût de 2 706 € HT. Pour le moment cette proposition n'est pas validée.
- Réparation de la tondeuse pour 1 992.55 € HT validée par le Conseil
- La Gendarmerie d'Argentré est désormais rattachée au Groupement de La Guerche de Bretagne.
- Eclairage Leds réalisé à la Salle de Sports.
- Vaccination : ouverture du Parc Exposition de Vitré – complet jusqu'au 14-02-2021
- Entretien des espaces verts : intervention extérieure 2 jours / semaine. Prévoir un relevé du temps passé par secteur géographique
- Dispositif « argent de poche » : à prévoir pour les vacances de février
- Rapport d'activités Smictom : intervention de M. Roland Le Droff
- Questionnaire pour la tranche d'âges 10 – 18 ans établi par la Commission Animations avec l'aide d'une stagiaire : sur 160 jeunes, 28 ont répondu au questionnaire.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 22 février 2021 ;
- Fin de réunion : 21 H 50



Signatures des membres du Conseil Municipal du 25 janvier 2021

Henri Béguin	Lionel Cornée	Roland Le Droff	Vincent Lamy
Madeleine Bétin	A.Marie Coudé-Belloir	Pierre Bondoux	Hélène Brielle
Myriam Jéby	Patrice Lamy	Eric Raison	Denis Rossignol
Valérie Tiriau	Maxime Tual		